

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

2016-06-14B

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

### ANNEE 2015

### Territoire CC VAL de GRAY Contrat GAZ ET EAUX

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

# Table des matières

Envoyé en préfecture le 05/07/2016

Reçu en préfecture le 05/07/2016

Affiché le



ID : 070-200036549-20160630-2016\_06\_14B.A3

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés .....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	8
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	9
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance .....	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	14
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	16
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	
3.14.	Taux de réclamations (P258.1) .....	
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Montants financiers.....	18
4.2.	Etat de la dette du service .....	
4.3.	Amortissements .....	
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	19
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	20

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liées au service** :

Collecte oui

Transport oui

Dépollution oui

Contrôle de raccordement oui

Elimination des boues produites oui

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement oui

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses oui

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ANCIER, APREMONT, ARC-LES-GRAY, AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE, BATTRANS, CHAMPTONNAY, CHAMPVANS, CRESANCEY, ECUELLE, ESMOULINS, ESSERTENNE-ET-CECEY, GERMIGNEY, GRAY, GRAY-LA-VILLE, IGNY, LE TREMBLOIS, MANTOCHE, NOIRON, ONAY, OYRIERES, RIGNY, SAINT-BROING, SAINT-LOUP-NANTOUARD, SAINTE-REINE, SAUVIGNEY-LES-GRAY, VARS, VELESMES-ECHEVANNE, VELET
- **Existence d'une CCSPL** Non
- **Existence d'un zonage** Oui
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation\* : 15/4/2010

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire :
- Date de début de contrat :
- **Date de fin de contrat initial : 1/5/2010**
- **Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/4/2026**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2
- Nature exacte de la mission du prestataire :

Avenant n°1 : modification du périmètre d'affermage (inclusion de St Broing Corneux)

Avenant n°2 : modification du périmètre d'affermage (inclusion de 17 nouvelles communes)

Loi Warsmann

Prolongation de la durée de la DSP (+ 4 ans)

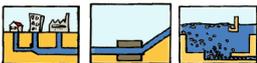
## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **17 355** habitants au 31/12/2015 (17 411 au 31/12/2014).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 252** abonnés au 31/12/2015 (6 297 au 31/12/2014).

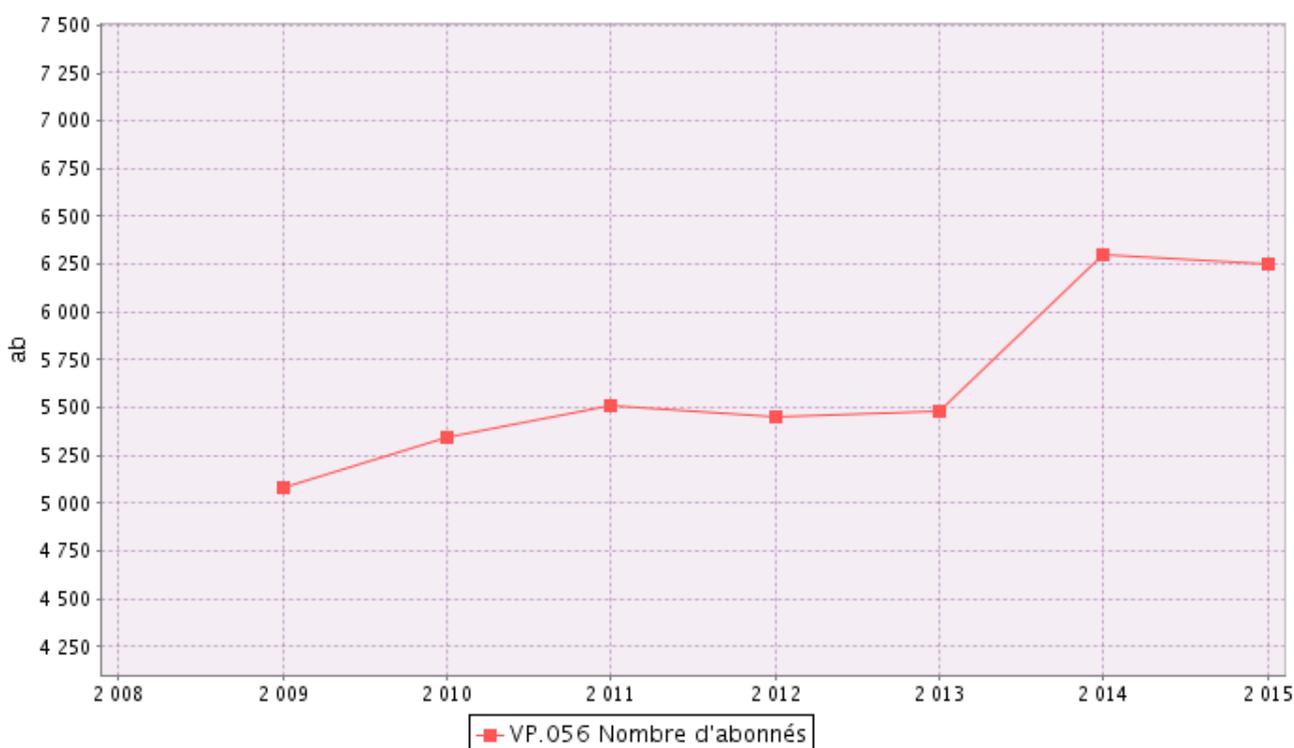
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
<b>Total</b>	<b>6 297</b>	<b>6 252</b>	<b>-0,7%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 7 278.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 44,8 abonnés/km au 31/12/2015. (41,09 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,78 habitants/abonné au 31/12/2015. (2,76 habitants/abonné au 31/12/2014).



### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>666 174</b>	<b>698 869</b>	<b>4,9%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes exportés</b>	néant	néant	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes importés</b>	8883	7450	-16,13%

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2015 (0 au 31/12/2014).



## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 62,77 km de réseau unitaire hors branchements,
- 76,77 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 139,54 km (153,26 km au 31/12/2014).

51 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	nombre
Déversoir d'orage /trop plein de poste (charge < 120kg DBO)	47
Déversoir d'orage /trop plein de poste (charge de 120kg à <600 DBO)	3
Déversoir d'orage /trop plein de poste (charge de > 600 DBO)	1
Volume annuel déversé en milieu naturel	<b>98096 m3</b>

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 6 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

---

**STEU N°1** : Décanteur de Germigney

Code Sandre de la station : \_\_\_\_\_

---

**STEU N°2** : Décanteur de Le Tremblois

Code Sandre de la station : \_\_\_\_\_

**STEU N°3 : Station du District Urbain de Gray (Gray)**  
Code Sandre de la station : 060970279001

<b>Caractéristiques générales</b>													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		01/01/2001											
Commune d'implantation		GRAY (70279)											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		20800											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		5000											
<b>Prescriptions de rejet</b>													
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Saône									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		30					
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75					
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90					
NGL		15				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70					
Pt		2				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		80					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
8/3/2016		oui		2,08	98	21,6	96	2,16	99	4,35	92	0,57	90

**STEU N°4 : Décanteur d'Apremont**  
Code Sandre de la station : 060970024001

**STEU N°5 : Décanteur d'Esmoulins**  
Code Sandre de la station : 060970218001

**STEU N°6 : Décanteur de Champvans**  
Code Sandre de la station : 060970125001

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
Station du District Urbain de Gray (Gray) (Code Sandre : 060970279001)	207	205,4



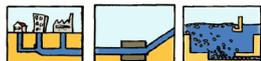
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Envoyé en préfecture le 05/07/2016  
Envoyé en préfecture le 05/07/2016  
Affiché le   
ID : 070-200036549-20160630-2016\_06\_14B-AU

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
Station du District Urbain de Gray (Gray) (Code Sandre : 060970279001)	207	205,4
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>207</b>	<b>205,4</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	0	0
Participation aux frais de branchement	0	0

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2015		Au 01/01/2016	
<b>Part de la collectivité</b>					
Part fixe (€ HT/an)					
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €		0 €	
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )					
	Prix au m <sup>3</sup>	0,44 €/m <sup>3</sup>		0,44 €/m <sup>3</sup>	
<b>Part du délégataire</b>					
Part fixe (€ HT/an)					
	Abonnement <sup>(1)</sup>	27,36 €		27,47 €	
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )					
	Prix au m <sup>3</sup>	0,4579 €/m <sup>3</sup>		0,4596 €/m <sup>3</sup>	
<b>Taxes et redevances</b>					
Taxes					
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %		10 %	
Redevances					
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,155 €/m <sup>3</sup>		0,16 €/m <sup>3</sup>	
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>		0 €/m <sup>3</sup>	

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/4/2010 effective à compter du 1/5/2010 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

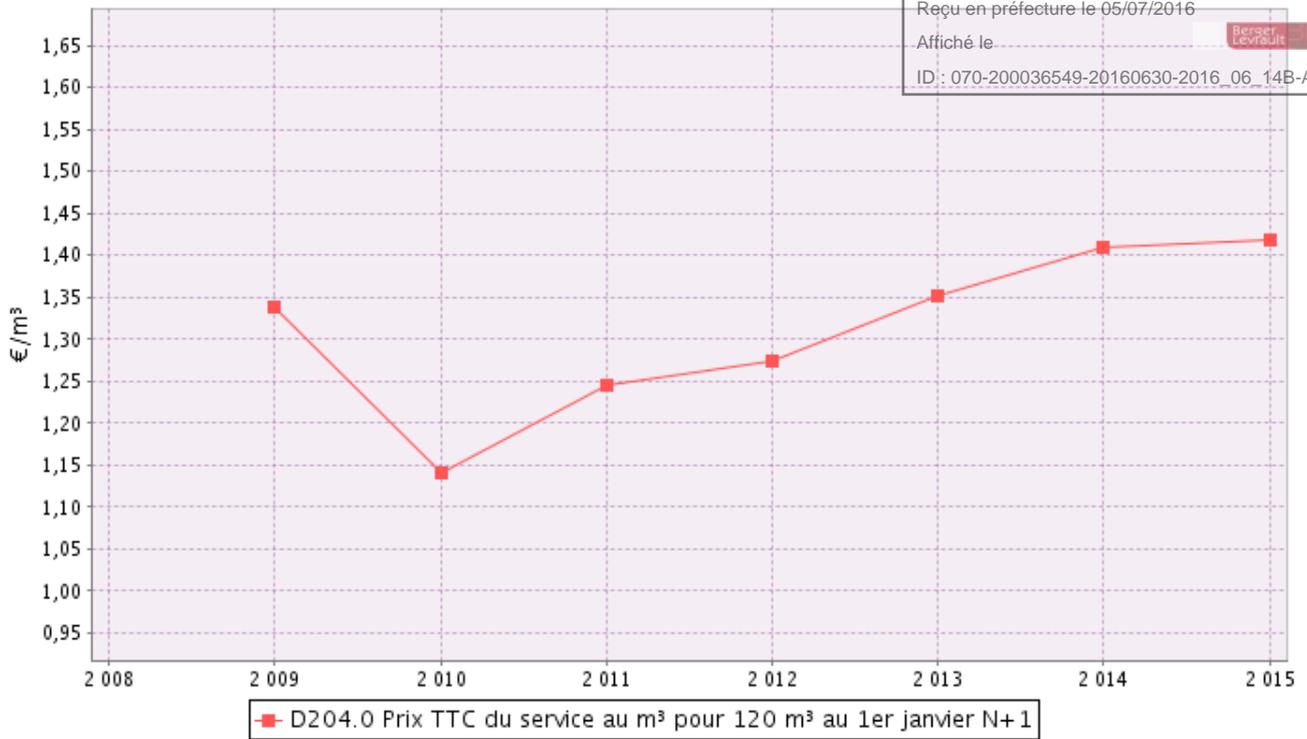
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

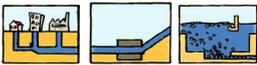
Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	52,80	52,80	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	52,80	52,80	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	27,36	27,47	0,4%
Part proportionnelle	54,95	55,15	0,4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	82,31	82,62	0,4%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	19,20	3,2%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
TVA	15,37	15,46	0,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	33,97	34,66	2%
<b>Total</b>	<b>169,08</b>	<b>170,08</b>	<b>0,6%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,41</b>	<b>1,42</b>	<b>0,7%</b>

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**



La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	293040	303190	
<b>Total des recettes</b>	<b>293040</b>	<b>303190</b>	

#### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	518830	511160	-1,3
<i>dont abonnements</i>	196150	190710	
Total recettes de facturation			
Recettes liées aux travaux	0	0	
Produits accessoires	88110	87 720	
Total autres recettes : eaux pluviales	38540	38690	
<b>Total des recettes</b>	<b>645480</b>	<b>637570</b>	<b>-1,22</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 1 041 350 € dont 100590 € pour redevance modernisation des réseaux (1 033 140 au 31/12/2014 dont 94620 € pour redevance modernisation des réseaux).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 85,9% des 7 278 abonnés potentiels (86,52% pour 2014).

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	70%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	80%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>37</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Décanteur de Germigney	0	---	100
Décanteur de Le Tremblois	0	---	100
Station du District Urbain de Gray (Gray)	513,5	100	100
Décanteur d'Apremont	0	---	100
Décanteur d'Esmoulins	0	---	100
Décanteur de Champvans	0	---	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (\_\_\_ en 2014).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Décanteur de Germigney	0	---	100
Décanteur de Le Tremblois	0	---	100
Station du District Urbain de Gray (Gray)	513,5	---	100
Décanteur d'Apremont	0	---	100
Décanteur d'Esmoulins	0	---	100
Décanteur de Champvans	0	---	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (\_\_\_ en 2014)

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Décanteur de Germigney	0	—	100
Décanteur de Le Tremblois	0	—	100
Station du District Urbain de Gray (Gray)	513,5	100	100
Décanteur d'Apremont	0	—	100
Décanteur d'Esmoulins	0	—	100
Décanteur de Champvans	0	—	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (— en 2014).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station du District Urbain de Gray (Gray) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	205,4
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		205,4

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2014).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	272 327	173 495

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu aucune demande d'abandon de créance et en a accordé aucune.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2015 (0 €/m<sup>3</sup> en 2014).

### ***5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

<b>Bénéficiaire</b>
Néant

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2014	Valeur 2015
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	17 411	17 355
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	207	205,4
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,41	1,42
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	86,52%	85,9%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	37	37
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0